



DEL-2025-0072

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 12**

OBJET :
**CONTRAT DE
LOCATION DU
DISTRIBUTEUR A
BAGUETTES**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 18 décembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., Mme DURAND A., M CAILLER R., Mme PETITEAU M-E., M BOUCHEREAU F., M SOURISSEAU B., Mme BARON A., M DUGUE V., Mme JOLIVET C., Mme PASQUEREAU C.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M GAULTIER J-L, M BAUDRY M., M CARETTE C., Mme HERBRETEAU M-A., Mme FONTENEAU C., Mme LAMBERT B.,

POUVOIRS : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à Mme PASQUEREAU C.

SECRETAIRE : M Franck BOUCHEREAU

Suite à la fin du contrat de location du distributeur de baguettes par la boulangerie « Au panetier gourmand » à La Chaussaire et au vu de la candidature de la boulangerie Moreau à Le Landreau, il convient d'établir une nouvelle convention de location entre la commune et le commerçant M Moreau.

Monsieur le Maire propose une remise de deux mois gratuits puis un loyer de 80€ par mois.
Le contrat prendra effet à la date du 5 janvier 2026 pour une durée de six mois.

Le distributeur sera installé à côté du distributeur à pizzas.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser la location du distributeur à baguettes à la boulangerie Moreau
- De valider le loyer de 80€ par mois avec deux mois gratuits
- D'autoriser M le Maire à signer le contrat de location pour 6 mois

**ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST**

Le **19 DEC. 2025**

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : **19 DEC. 2025**

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**Le Maire,
Pascal EVIN**

